

# THILLOT SOUS LES COTES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

Le 31 août 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, se sont réunis à 20 heures, salle de la Mairie, 6 place de la Mairie à 55210 THILLOT SOUS LES COTES, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 24 août 2021, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Présents

Monsieur Rémi MICHEL	Maire
Monsieur Frédéric THIRY	1 <sup>er</sup> adjoint
Madame Colette REYTER	2 <sup>ème</sup> adjoint
Madame Valérie VICH	3 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur Bernard METTAVANT	
Monsieur Jean-Claude MILET	
Monsieur Marcel PAOLETTI	
Madame Elisabeth SCHMIT	
Monsieur Eric SECRET	
Monsieur Vincent VICH	

### Excusé :

Monsieur Nicolas JEANNIN	Pouvoir M. Rémi MICHEL
--------------------------	------------------------

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Elisabeth SCHMIT est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

## **1. Délibération sur la motion des communes forestières**

Suite aux éléments fournis par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a approuvé ce qui suit :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023, puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières
- La révision complète du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- 

## 2. **Délibération de prolongation du délai d'exploitation de la parcelle 9**

Monsieur Frédéric THIRY, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle la décision du Conseil Municipal du 5 octobre 2020 de proroger le délai d'exploitation des affouages et de débardage de la parcelle N° 9 jusqu'au 15 octobre 2021.

Le délai d'exploitation imparti pour cette parcelle étant trop court, le Conseil Municipal décide de proroger celui-ci au 15 octobre 2022.

Force toutefois est de constater, qu'un affouagiste n'a toujours pas exploité son lot et se verra donc déchu de ses droits le 15 octobre 2021, conformément aux dispositions de l'article 145-1 du code forestier.

## 3. **Délibération travaux de voirie chemin de Lignières**

Suite aux appels d'offres lancés par la commune pour les travaux de voirie chemin de Lignières, Monsieur le Maire fait état des devis proposés.

- **Travaux goudronnage bicouche**
  - Société VERDUN : 13 000 € TTC
  - Société BERTHOLD : 18 000 € TTC
- **Travaux macadam**
  - Société VERDUN : 36 000 € TTC avec pose de caniveaux côté habitations
  - Société BERTHOLD : 30 000 € TTC sans pose de caniveaux

A noter qu'aucune aide financière ne sera attribuée par la CODECOM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et afin de garantir une pérennité desdits travaux opte pour la pose de macadam, malgré un coût plus élevé et reporte son choix quant à l'entreprise retenue en raison de différences de métrage entre les deux devis proposés.

Monsieur le Maire se charge de reprendre contact avec les deux entreprises concernées, pour l'obtention de devis plus détaillés.

#### **4. Affaires diverses**

- **Fuite d'eau**

Monsieur le Maire fait état de la réclamation d'un résident de la commune, qui du fait, d'une fuite importante d'eau (110 m3), dont il ne pourrait être tenu pour responsable, refuse de prendre à sa charge les frais d'assainissement, qu'il a d'ailleurs déjà déduit de son dernier règlement. Il appartient à la commune de se prononcer sur un éventuel dégrèvement de ces frais et non pas à la Société SIELL, sollicitée par le dit résident.

Le Conseil Municipal, ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat, avant d'avoir obtenu la preuve qu'il s'agit bien d'une fuite d'eau avant compteur.

La Société SIELL sera priée de fournir une attestation en ce sens et que les travaux de réparation ont bien été entrepris.

- **Ralentisseurs**

La pose des ralentisseurs suit son cours, ne reste plus que la pose des panneaux de signalisation.

Toutefois, le ralentisseur posé à l'entrée du village est estimé relativement bas, ne ralentissant pas suffisamment la circulation.

La situation sera revue avec le Maître d'œuvre.

- **Fête patronale du 24 au 26 juillet 2021**

Afin d'attirer un public plus conséquent à la fête patronale, une buvette avait été mise en place, à l'initiative personnelle de M. Rémi MICHEL et Mme Valérie VICH. Cette buvette a permis de générer un bénéfice de 133,- € dont, d'un commun accord, ils font don à la commune.

Comme les années précédentes, des tickets de manège financés par la commune à hauteur de 370,- € ont été offerts aux enfants du village.

- **Salle de convivialité – Achat de fournitures**

Afin de compléter la vaisselle manquante, Monsieur le Maire informe avoir effectué les achats nécessaires avec Mme Valérie VICH pour un montant de 144,- € TTC et avoir également procédé à l'achat de 5 tables de brasseries avec bancs (10) pour un montant total de 690,- € TTC.

La question posée est de savoir si ceux-ci pourront être mis à la location. La décision interviendra ultérieurement.

- **Eglise**

Le temps passant, quelques détériorations ont été constatées à l'Eglise. Une demande de devis pour la rénovation est en cours.

- **Salle de convivialité – Location aux associations**

L'Amicale de Thillot reprendra ses activités à compter du 9 septembre 2021 (après-midi). La salle leur sera attribuée à titre gracieux, les jeudis après-midi. Toutefois, la commune se réserve le droit de revoir sa position, quant à une éventuelle participation des associations aux frais de chauffage et d'électricité. Il est bien entendu, que celles-ci en seraient informées au préalable.

- **Bornage (chemin du Charot)**

Le bornage judiciaire passera en Commission 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

- **Elagage**

Faute est de constater que certains habitants n'ont toujours pas procédé à l'élagage, comme ils en avaient été priés. Ce qui est regrettable, sachant que certains câbles aériens se mélangent aux branches et empêchent ainsi le bon fonctionnement de la fibre.

- **Prolifération du chardon des champs (Cirsium arvense)**

Par sa capacité de prolifération importante et la forte concurrence qu'il exerce sur les cultures, le chardon des champs est une plante vivace redoutée chez les agriculteurs.

La commune conseille vivement de procéder à son élimination, le cas échéant.

.

La séance est levée à 21 h.

Le Maire  
Rémi MICHEL